Développer l'accueil social à la ferme : l'accueil de mineurs.

Objectifs
Permettre aux agriculteurs de développer ou de conforter une activité d'accueil social à la ferme (accueil de mineurs en court séjour), intégrer le projet en cours ou d'accueillir directement via des établissements.

Pré-requis
Aucun pré-requis nécessaire

Contenu
Connaitre le cadre réglementaire d'une activité d'accueil social à la ferme - Mineur sans accompagnateur, en court séjour.
Qu'est ce que l'accueil social ? (un terme pour plusieurs réalités).
Motivation des participants en réalisant cette activité d'accueil social.
Réglementation, agrément, convention, quelle démarche pour quelle situation ?
Présentation des outils existants et opérationnels et des différents cadres d'accueil actuellement accessibles :
- via les établissements par un contrat,
- via les établissements avec les déclarations via Jeunesse et Sport
- le cadre du protocole d'accueil via la Direction Régionale de la PJJ.

Seconde journée : Apprendre à préparer l'accueil d'un mineur et à organiser un séjour de mineur à la ferme.
Se préparer à accueillir :
- L'arrivée du jeune : l'accueillir, poser le cadre de l'accueil familial, apprendre à le connaître... Les premières heures sont décisives.
- Définir s'il y a des objectifs attachés à ce séjour (rupture avec le quotidien, découverte d'un autre mode de vie, respect des temps familiaux, respecter une consigne (travail avec les animaux)...)
- Gérer les temps structurants de la journée : le levé, les repas, le coucher...
- Organisation de la journée : gestion des temps libres/des temps d'activité. Qu'est ce qu'une activité ?
Ces différentes problématiques permettront d'aborder des concepts tels que la qualité d'une règle ; - qu'est ce qu'une limite ? Les besoins fondamentaux; - la spirale de la violence....
Méthodes pédagogiques : temps d'apports théoriques, échanges avec les participants, jeu de rôle, témoignage.

Fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.
Une attestation de formation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 20/01/2022

Tarifs
Frais pédagogiques : 378 €. Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea, Pour les personnes sans OPCA, nous contacter.

Plus de renseignements
Marie Coupet, responsable de stage.
mcoupet@mp11.fr
Maison Paysanne Aude
11 300 Limoux
Tel. 04 68 31 01 14
N° d'organisme de formation : 76110169011

Taux de satisfaction : taux général 2021) 96.5 % et taux dernière session 2021 : 94.3%

Les midis : repas partagé.

Modalités d'accès : Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter.

Dates, lieux et intervenants

24 janv 2022 09:30 - 17:30 (7hrs)	Maison Paysanne, 1 avenue Salvador Allende 11300 Limoux	- Marie Coupet, chargé de mission AS. - Responsable DR PJJ - en attente de confirmation. Après Midi.
25 janv 2022 09:30 - 17:30 (7hrs)	Maison Paysanne, 1 avenue Salvador Allende 11300 Limoux	- M. Hamid Benahmed – Formateur indépendant - ancien éducateur.(intervient régulièrement pour le CD11 et le CD66) - Marie Coupet, Chargée de mission accueil social à Accueil Paysan.

Partenaire(s)

Financeur(s)

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom : .....
Courriel : .....
Téléphone : .....
Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.